

Description

Le chiropraticien ou la chiropraticienne établissent un diagnostic et soignent les syndromes douloureux et les dysfonctionnements de l'appareil locomoteur (colonne vertébrale, bassin, articulations périphériques). Par manipulation entre autre, ils traitent le système squeletto-musculo-articulaire afin d'en restaurer la mobilité, en portant une attention particulière à la colonne vertébrale. Leurs interventions, sans recours à la chirurgie ni à la médication, relèvent d'une approche moderne de prévention de la santé.

Leurs principales activités consistent, sous la responsabilité d'un-e chiropraticien-ne possédant le diplôme fédéral, à:

Diagnostic

- recevoir les patients lors d'un entretien et établir leur anamnèse détaillée (antécédents médicaux);
- procéder à des examens orthopédiques, rhumatologiques et neurologiques, puis effectuer l'examen chiropratique approfondi (palpation manuelle) de la colonne vertébrale, des os du bassin et des autres articulations;
- recourir, si nécessaire, à un examen radiologique;
- collaborer avec des médecins spécialistes, des laboratoires d'analyses, des services d'investigation radiologique (IRM, scanner);
- poser un diagnostic sur l'état fonctionnel des articulations et préparer un plan de traitement;

Traitement et rééducation

- procéder au traitement chiropratique des patients (étirements, pressions, réflexes) en manipulant avec une force contrôlée l'articulation dont la fonction est perturbée;
- exécuter diverses formes de thérapies physiques qui ont pour objet de compléter et d'optimiser les effets des traitements chiropratiques: cryothérapie (thérapie par le froid), électrothérapie, ultrasons, massages crâniens, acupressure ou acupuncture;
- déterminer les progrès des patients et adapter le traitement si nécessaire;

Prévention

- conseiller les patients sur leur hygiène de vie et leurs pratiques quotidiennes (positions au travail, sport, nutrition, gestion du stress, etc.) de manière à améliorer leur état de santé;
- intervenir dans des mesures de prophylaxie en santé publique ou en hygiène du travail dans les entreprises, les écoles, etc.

Environnement de travail

Les chiropraticiens exercent leur profession dans des cliniques ou dans des cabinets privés sous la responsabilité de chiropraticiens détenteurs du diplôme fédéral. Ils peuvent concentrer leur pratique dans le traitement de certains types de problèmes (orthopédie chiropratique, traitement des blessures sportives, etc.) ou de certaines populations (bébés, sportifs, personnes âgées, etc.). Ils collaborent avec d'autres professionnels de la santé (médecins spécialistes, physiothérapeutes, masseurs, etc.). Leurs horaires de travail sont réguliers bien que chargés par moments.

Formation

La formation de chiropraticien ou de chiropraticienne s'acquiert par des études universitaires de niveau master.

Lieu

- Zurich (enseignement essentiellement en allemand et parfois en anglais).

Durée

- 3 ans

Conditions d'admission

- bachelor en médecine avec une spécialisation en chiropraxie (proposé par l'Université de Zurich);
- bachelor en médecine sans spécialisation en chiropraxie complété d'une formation en chiropraxie (proposée par l'Université de Zurich).

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/etudes.

Titre obtenu

- Master of Chiropractic (M Chiro Med) UZH

Contenu

- bases de la médecine clinique;
- médecine neuro-musculo-squelettique;
- chiropratique clinique;
- expérience clinique.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/etudes.

Remarque: l'Institut franco-européen de chiropratique, Paris ou Toulouse (www.ifec.net) ainsi que l'Université de Québec, Trois-Rivières (www.uqtr.ca/chiropratique) proposent une formation en langue française qui permet de se présenter à l'examen fédéral.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Désir de soigner les autres
- Sens tactile développé
- Résistance physique
- Capacité à mettre en confiance autrui
- Courtoisie et tact
- Discrétion

Perspectives professionnelles

En Suisse, la chiropratique est une profession médicale officiellement reconnue par l'Office fédéral de la santé publique. Comme pour les autres professions médicales, une autorisation de pratique est délivrée par chaque canton.

Les perspectives professionnelles sont bonnes pour les chiropraticiens et les chiropraticiennes. En effet, de plus en plus de personnes recourent à cette approche thérapeutique à forte dimension préventive, non invasive et non médicamenteuse.

Diplômes

12 diplômes fédéraux ont été délivrés en 2019.

Perfectionnement

Les chiropraticiens peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- divers cours, congrès et perfectionnements organisés par les associations médicales suisses ou étrangères;
- diplôme fédéral de chiropraticien-ne;
- postgrade en chiropratique spécialisée (2,5 ans)
- cours annuels (80 h) de formation continue obligatoires pour tous les chiropraticien-ne-s, organisés par ChiroSuisse, voir www.swiss-chiropractic-academy.ch;

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement et www.orientation.ch/postgrades.

Professions voisines

- Masseur médical BF/Masseuse médicale BF
- Médecin spécialiste en neurologie/Médecin spécialiste en neurologie
- Naturopathe DF/Naturopathe DF
- Ostéopathe HES/Ostéopathe HES
- Physiothérapeute HES/Physiothérapeute HES

Adresses

ChiroSuisse
Association suisse des chiropraticiens
Sulgenauweg 38
3007 Berne
Tél.: 031 371 03 01
<http://www.chirosuisse.ch>

Universität Zürich
Dekanat Medizinische Fakultät
Pestalozzistrasse 3/5
8091 Zurich
Tél.: 044 634 40 40
<http://www.med.uzh.ch>